



INFORMATIONS À TOUS LES COUREURS

RÈGLES & INFORMATIONS IMPORTANTES

1. Chaque participant prend connaissance des informations au retrait des dossards et par sa signature accepte les règles mentionnées. Aucune réclamation contre l'organisation ne sera prise en compte pour toutes les personnes n'ayant pas suivi les consignes.
2. Chaque participant prend connaissance du programme de la journée et respecte les horaires mentionnés.
3. La télécabine Médran II et le Funispace ouvriront à 08:00.
4. Pour la reconnaissance du parcours : rendez-vous à 08:45 au départ de la compétition avec les pros de chaque équipe.

PODIUMS

GÉNÉRAL AMATEUR FEMMES	1 – 2 – 3	au classement général
GÉNÉRAL AMATEUR HOMMES	1 – 2 – 3	au classement général
GÉNÉRAL PRO FEMMES	1 – 2 – 3	au classement général
GÉNÉRAL PRO HOMMES	1 – 2 – 3	au classement général
FINALE FEMMES	1 – 2 – 3 – 4	des finales
FINALE HOMMES	1 – 2 – 3 – 4	des finales
Classement par équipe	Cumul total du temps de l'équipe entière	

RÈGLEMENT

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Verbier High Five by Carlsberg est réservé aux personnes âgées de 18 ans ou plus, sauf sur invitation.

EQUIPEMENT

Le port du casque est obligatoire pour toutes les épreuves. Les combinaisons de ski de descente sont strictement interdites. Tout participant prenant le départ avec un équipement non autorisé est disqualifié. L'organisateur se réserve le droit d'accepter ou non tout autre engin de glisse que le ski à sa seule discrétion.

CATÉGORIES

Catégorie pro femmes et hommes/catégorie amateur femmes et hommes et par équipe. Le choix des équipes se fait au moment des inscriptions. L'organisateur se réserve le droit de changer d'équipe les derniers participants inscrits pour des raisons organisationnelles.

INSCRIPTIONS

CHF 40.- sans le forfait de ski, CHF 90.- avec le forfait de ski, CHF 170.- avec le forfait et le package VIP. Inscriptions via www.verbierhighfive.com jusqu'au vendredi 10 avril 2020 à 12:00. Possibilité de s'inscrire sur place le vendredi 10 avril 2019 de 16:00 à 19:00 à Médran.

DOSSARDS

Chaque coureur se verra attribuer un dossard ainsi qu'un programme horaire. Le non-respect de ces horaires implique l'élimination.

RECONNAISSANCE

La reconnaissance du parcours fun se fait le jour même de entre 0845 et 09h30

RÉSULTATS / RÉPARTITION DES POINTS

Pour figurer au classement général, la participation au parcours fun est obligatoire. Le classement individuel se fait en fonction du temps réalisé sur le parcours fun. Les 4 premières femmes ainsi que les 4 premiers hommes du classement général sont qualifiés pour les finales. Ces finales se déroulent sur le ski-cross où les 2 premiers arrivés sont qualifiés pour la suite. Le classement par équipe se fait via le temps moyen de l'équipe total.

ANNULATION / REPORT

Verbier High Five by Carlsberg se réserve le droit de reporter la date, d'annuler l'événement ou d'en réduire le programme, en cas de nécessité. En cas d'annulation complète avant le début de l'événement, la finance d'inscription est remboursée. Tout remboursement est exclu en cas d'annulation partielle.

INSTRUCTIONS DE L'ORGANISATEUR

Les participants doivent strictement se conformer aux directives et instructions données par l'organisateur. L'organisateur se réserve le droit d'exclure tout participant ne se conformant pas à ces dernières ou ayant un comportement inadéquat mettant en danger ou gênant les autres participants, spectateurs ou membres de l'organisation.

RESPONSABILITÉ

La participation à des épreuves de ski ou de snowboard comprend des risques de chutes ou d'accidents. Tout participant au Verbier High Five by Carlsberg accepte ces risques et reconnaît qu'il participe sous son entière responsabilité. Il répond également du dommage qu'il peut causer à d'autres concurrents. L'organisateur et ses employés ou auxiliaires dans le cadre de l'organisation déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de dommage..

COUVERTURE PHOTO

Tout participant renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant le Verbier High Five by Carlsberg. Il renonce également à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

FOR JURIDIQUE

Tout litige en relation avec ou naissant à l'occasion de l'événement entre les participants et l'organisateur et/ou des personnes, organes, employés ou auxiliaires de ce dernier est du ressort exclusif des tribunaux compétents au siège de l'organisateur (Verbier VS).
Organisateur : Association du Verbier High Five by Carlsberg